



INFO

mercredi, le 11 décembre 2024

Négociations salariales BLS

La convention salariale prévoit des mesures salariales de 2,2 % au total

La communauté de négociation BLS, dirigée par le SEV, a conclu avec succès les négociations salariales avec BLS. Voici les points principaux du résultat :

- **0,8 % de compensation générale du renchérissement** à partir du 1er avril 2025 pour tous les collaborateurs et collaboratrices soumis à la CCT
- **Augmentation de 2 francs pour les indemnités de repas:**
 - 22 francs au lieu de 20 francs pour les repas pris à l'extérieur
 - 15.50 francs au lieu de 13.50 francs pour les repas sac à dos
 - 19 francs au lieu de 17 francs pour les indemnités forfaitaires de déplacement
- **Prime unique de 300 francs** versée avec le **salaires de décembre 2024** (adaptée au taux d'occupation) pour tous les collaborateurs et collaboratrices BLS
- **0,9 % de la masse salariale engagée** dès le 1er avril 2025 **pour l'évolution salariale** selon le système de salaire prévu par la CCT BLS

De plus, nous nous sommes mis d'accord avec BLS pour élargir le cercle des personnes qui bénéficient des allocations pour charge d'assistance. Dorénavant, BLS versera les allocations cantonales et 140 francs supplémentaires par famille à son personnel ayant un premier droit (la moitié pour un taux d'occupation inférieur à 50%). Le personnel ayant un deuxième droit recevra mensuellement à l'avenir 70 francs par famille (35 francs pour un taux d'occupation >50%).

Nous considérons que le résultat des négociations avec un total de mesures salariales s'élevant à 2,2 % (plus 0,06 % dus à la nouvelle réglementation sur les allocations pour charge d'assistance) représente un bon compromis. Le cadre financier du commanditaire s'est rétréci. Ainsi, BLS est de plus en plus appelé à utiliser pleinement sa marge de manoeuvre.

Pour nous, l'objectif principal de ces négociations était d'obtenir une augmentation générale et durable des salaires. Ceci a été atteint avec la compensation du renchérissement (base renchérissement septembre). Nous n'avons cependant pas pu nous mettre d'accord sur le renchérissement accumulé depuis septembre 2021. Nous nous pencherons à nouveau sur cette thématique lors des prochaines négociations salariales.

Si tu as des questions au sujet de la convention salariale, n'hésite pas à nous contacter.

Nous te souhaitons, ainsi qu'à ceux qui te sont chers, de belles fêtes de fin d'année et nous réjouissons de vivre une année 2025 passionnante avec vous toutes et tous !

Salutations collégiales

Katrin et Marcel

Katrin Leuenberger
secrétaire syndicale
Direct +41 31 357 57 52
Mobile +41 79 779 59 17
katrin.leuenberger@sev-online.ch

Marcel Burmeister
secrétaire syndical
Direct +41 31 357 57 03
Mobile +41 79 252 47 41
marcel.burmeister@sev-online.ch

SEV Secrétariat central
Steinerstrasse 35
Case postale 1008
3000 Berne 6

Téléphone +41 31 357 57 57
info@sev-online.ch
www.sev-online.ch